



## COMMUNE DE CARSPACH

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CARSPACH  
DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

*Sous la présidence de Monsieur le Maire, Rémi SPILLMANN*  
sur la convocation qui leur a été faite en date du 03 mars 2023,  
sont :

**Présents** : M. Jean-Yves MOSSER, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme Véronique LIDIN, 2<sup>ème</sup> adjointe - M. Philippe WALCH, 3<sup>ème</sup> adjoint - Mme Agnès HARNIST, 4<sup>ème</sup> adjointe - M. André DUSIC, 5<sup>ème</sup> adjoint - Mme Maryse DELATTRE - Mme Brigitte HORNY - M. Pascal HELL - M. Claude LEBOURGEOIS - Mme Isabelle GRZESIK - M. Christophe KNECHT- Mme Christelle FAFFA - M. Laurent KELLER – Mme Anne SCHILLINGER – M. Dany HARTMANN – Mme Céline HOUX - M. Benoît PETER.

Excusée : Mme Sylvie HILBOLD.

Également présent :

Monsieur Christophe GISSINGER, Secrétaire Général

Mme Audrey BAEHLER-LINDECKER, Responsable des affaires générales et financières.

Secrétaire de séance : Mme Véronique LIDIN, assistée de Mme Audrey BAEHLER-LINDECKER.

Avant de démarrer cette séance, le Conseil municipal accueille le directeur du Crédit Mutuel d'Altkirch, M. Laurent SCHOTT, accompagné du Président du Conseil d'administration du Crédit Mutuel, M. Pascal HELL. Les représentants du Crédit Mutuel expliquent aux élus les différentes raisons qui concluent à la fermeture prochaine de la caisse de CARSPACH. Ces éléments seront rapportés au public par diverses communications émanant du Crédit Mutuel et de nombreuses solutions pour palier à cette fermeture seront proposées.

Après cette intervention, M. le Maire remercie M. Laurent SCHOTT, et excuse Mme Sylvie HILBOLD, qui ne peut pas être présente pour cette séance du Conseil municipal. Il rappelle ensuite l'ordre du jour :

### ORDRE DU JOUR

**POINT 1** : Approbation du PV de la séance du 21 mars 2023.

**POINT 2** : AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Compte-rendu des délégués représentant la commune dans les différentes structures intercommunales ;

**POINT 3** : AFFAIRES FINANCIERES

1. Approbation du Compte financier unique 2022 du budget principal M57 - Commune ;
2. Approbation du Compte financier unique 2022 du budget annexe M57 – Bois et Forêt.

**POINT 4** : COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Contrat de Territoire Sud Alsace 2022-2025

**POINT 5** : AFFAIRES TECHNIQUES

Réhabilitation de l'ancien presbytère

**POINT 6** : APPROBATION DE FACTURES

**POINT 7** : DIVERS

**POINT 1** : Approbation du PV de la séance du 21 mars 2023.

Les conseillères et conseillers ont été destinataires du PV de la dernière séance du Conseil Municipal via l'espace privé « élus » du site internet.

M. le Maire demande si les élus ont des remarques à émettre suite à ce PV.

Celui-ci n'appelant pas de remarque particulière, il est proposé à l'Assemblée d'approuver ledit P.V. ; ce qui est fait à l'unanimité des membres présents.

Le registre des délibérations est signé en conséquence.

**POINT 2** : Affaires intercommunales

Compte-rendu des délégués représentant la commune dans les différentes structures intercommunales ;

M. le Maire demande aux conseillères et conseillers s'ils se sont rendus à des réunions depuis la dernière séance du Conseil municipal.

M. Philippe WALCH s'est rendu à la réunion du SIGFRA le 22 mars 2023. Le budget 2022 du syndicat se solde avec un résultat de 22 300 €. Les élus du syndicat n'ont pas beaucoup abordé les problèmes de personnel lors de cette séance, en dehors du fait que l'un des bûcherons a repris le travail à mi-temps : étant donné que ce dernier est seul, des travaux de peinture (délimitations de parcelles...) lui ont été confiés.

M. HELL de l'ONF était présent et a présenté les tendances à venir pour les cours du bois : pour le hêtre, une augmentation de 20% des prix de vente est estimée. Le chêne se vendrait à environ 300 € du m<sup>3</sup>, le frêne à 200 € environ le m<sup>3</sup>. L'érable et le résineux auront plutôt tendance à se stabiliser. Les élus du Syndicat poursuivent leurs rencontres avec les Maires des communes adhérentes (71 communes sur 81 ont déjà été contactées). Les modifications des statuts seront travaillées l'année prochaine. Le SIGFRA recherche une nouvelle secrétaire puisque Mme ENDERLIN va prendre sa retraite.

Mme Agnès HARNIST s'est rendue à la réunion du SIASA le 5 avril dernier. Le CA 2022 présente un excédent de 254 000 €. Ce chiffre est principalement dû à une subvention de la Région de 150 000 €,

qui était perçue pour subventionner les transports scolaires, depuis repris en intégralité par la Région Grand Est. Les autres recettes proviennent des cotisations des communes. Pour CARSPACH, la cotisation s'élève à 53 000 € (prise en charge par la CCS). Les projets d'investissement 2023 sont d'ordre matériel comme la mise aux normes d'un disjoncteur, ou l'achat d'une auto-nettoyeuse.

Le Maire s'est rendu à la réunion du Conseil communautaire de la CCS jeudi 6 avril. Les différents budgets ont été présentés. Le budget principal (dans lequel on retrouve les charges de personnel, les frais des périscolaires, les piscines...) s'élève à 43 180 000 €. Les budgets annexes sont composés comme suit :

- Budget eau : 19 342 000 €
- Budget assainissement : 12 293 000 €
- Budget SPANC (assainissement non collectif) : 64 000 €
- Budget Hôtel d'entreprises : 371 000 €
- Budget ZAC : 129 000 €
- Budget Déchets : 10 867 000 €

Le conseil communautaire a ensuite abordé le sujet de la fiscalité, appliquée par taux moyens pondérés, suite à la fusion des cinq Communauté de Communes (pour permettre un lissage des taux sur tout le nouveau périmètre communautaire). Les bases ont été augmentées de 7.1% par l'Etat (en parallèle à l'inflation).

Ainsi, les taux proposés par la CCS sont de +1,6 points sur la Taxe sur le Foncier Bâti, 30.47 % sur le Non Bâti. L'augmentation globale des impôts perçus par la CCS sont donc en augmentation de 26%.

Le Conseil communautaire a ensuite approuvé des subventions aux associations. Il est à noter que les associations pour l'enfance RECREATION et COCCINELLE sont reprises par la CCS.

Des avenants pour l'aire d'accueil des gens du voyage ont été validés.

### **POINT 3 : AFFAIRES FINANCIERES**

1. Approbation du Compte financier unique 2022 du budget principal M57 - Commune ;

La commune s'est engagée dans une expérimentation d'un compte financier unique (CFU) en partenariat avec la trésorerie. Le CFU est un document qui croise les données du compte administratif de la commune, avec le compte de gestion de la Trésorerie. Ainsi, au lieu d'avoir deux documents, la commune et la trésorerie complètent, pour chacun les éléments qui lui sont impactés, en un seul et unique compte administratif, appelé Compte Financier Unique.

M. le Maire précise que M. Jean-Yves MOSSER, 1<sup>er</sup> adjoint, va présenter le CFU 2022 – BUDGET COMMUNE. M. le Maire sort de la salle.

**Le Conseil municipal, sur proposition du Premier adjoint, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver le CFU 2022 du budget commune, comme ci-dessous :**

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
<b>COMPTE FINANCIER UNIQUE</b>						
Résultats reportés	140 465.10 €			100 000 €	140 465.10 €	100 000 €
Opérations de l'exercice	980 525.18 €	1 016 322.70 €	1 016 023.93 €	1 419 193.23 €	1 996 549.11 €	2 435 515.93 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 120 990.28 €</b>	<b>1 016 322.70 €</b>	<b>1 016 023.93 €</b>	<b>1 519 193.23 €</b>	<b>2 137 014.21 €</b>	<b>2 535 515.93 €</b>
Résultats de clôture	104 667.58 €			503 169.30 €	104 667.58 €	503 169.30 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>104 667.58 €</b>			<b>503 169.30 €</b>	<b>104 667.58 €</b>	<b>503 169.30 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>104 667.58 €</b>			<b>503 169.30 €</b>		<b>398 501.72 €</b>

2. Approbation du Compte financier unique 2022 du budget annexe M57 – Bois et Forêt.

M. Jean-Yves MOSSER, 1<sup>er</sup> adjoint, présente le CFU du budget annexe BOIS et FORET 2022 (Le Maire est sorti de la salle).

**Le Conseil municipal, sur proposition du Premier adjoint, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver le CFU 2022 du budget annexe BOIS ET FORET, comme ci-dessous :**

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés	0 €			0 €	0 €	0 €
Opérations de l'exercice	31 860.51 €	5 601.79 €	47 233.76 €	109 626.76 €	79 094.27 €	115 228.55 €
<b>TOTAUX</b>	<b>31 860.51 €</b>	<b>5 601.79 €</b>	<b>47 233.76 €</b>	<b>109 626.76 €</b>	<b>79 094.27 €</b>	<b>115 228.55 €</b>
Résultats de clôture	26 258.72 €			62 393.00 €	26 258.72 €	62 393.00 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>26 258.72 €</b>			<b>62 393.00 €</b>	<b>26 258.72 €</b>	<b>62 393.00 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>26 258.72 €</b>			<b>62 393.00 €</b>		<b>36 134.28 €</b>

## **POINT 4 : COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE**

### Contrat de Territoire Sud Alsace 2022-2025

La Collectivité européenne d'Alsace a approuvé, lors de sa séance plénière de février dernier, le Contrat de Territoire 2022-2025 du Territoire Sud Alsace.

Ce Contrat de Territoire fixe les grands enjeux de développement du Territoire Sud Alsace et les modalités de mise en œuvre des fonds à destination des communes et des EPCI.

Afin de pouvoir bénéficier de ces fonds, il est nécessaire d'approuver par délibération du Conseil municipal ce Contrat de Territoire Sud Alsace 2022-2025.

Monsieur le Maire de CARSPACH informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Sud Alsace, sur la période 2022-2025.

Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et écologie et de cohésion sociale.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation pragmatique avec les territoires qui mobilise des moyens en ingénierie (proposée par les services de la Collectivité européenne d'Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA)) et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire Sud Alsace :

#### Enjeu attractivité : favoriser le développement de l'économie présentielle du territoire.

- Soutenir les projets visant à renforcer l'attractivité touristique du Sud Alsace ;
- Soutenir les projets favorisant l'insertion et le retour à l'emploi.

#### Enjeu environnement/écologie : soutenir la transition énergétique du territoire.

- Diversifier l'offre des mobilités sur le territoire et encourager l'intermodalité ;
- Soutenir le territoire dans sa dynamique de transition énergétique et alimentaire et dans sa dynamique de sensibilisation à l'environnement.

#### Enjeu cohésion sociale : accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace.

- Améliorer le niveau de service à la population via l'accompagnement du développement de services de proximité qui concourent au maintien de l'équilibre intergénérationnel : amélioration de l'offre des services de santé, réussite éducative des collégiens, accompagnement des séniors et renforcement de la coopération transfrontalière et du bilinguisme ;
- Habitat et centralité : soutenir les projets inscrits dans les dispositifs Petites Villes de Demain et Quartier Prioritaire de la Ville.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds d'innovation territoriale - est conditionné, conformément aux règlements desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire Alsace correspondant.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'adopter le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Sud Alsace et de m'autoriser à le signer.

**Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :**

*Vu le Code Général des collectivités territoriales,*

*Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,*

*Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,*

*Vu le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Sud Alsace, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,*

*Considérant l'intérêt pour la Commune de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,*

- **Approuve le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Sud Alsace pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe.**

Les éléments essentiels du Contrat sont les suivants :

- La définition des enjeux et objectifs partagés et validés :

Enjeu attractivité : favoriser le développement de l'économie présenteielle du territoire

- Soutenir les projets visant à renforcer l'attractivité touristique du Sud Alsace ;
- Soutenir les projets favorisant l'insertion et le retour à l'emploi.

Enjeu environnement/écologie : soutenir la transition énergétique du territoire

- Diversifier l'offre des mobilités sur le territoire et encourager l'intermodalité ;
- Soutenir le territoire dans sa dynamique de transition énergétique et alimentaire et dans sa dynamique de sensibilisation à l'environnement.

Enjeu cohésion sociale : accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace

- Améliorer le niveau de service à la population via l'accompagnement du développement de services de proximité qui concourent au maintien de l'équilibre intergénérationnel : amélioration de l'offre des services de santé, réussite éducative des collégiens, accompagnement des séniors et renforcement de la coopération transfrontalière et du bilinguisme ;
- Habitat et centralité : soutenir les projets inscrits dans les dispositifs Petites Villes de Demain et Quartier Prioritaire de la Ville.

- L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat,
- La co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace,
- La possibilité d'un accompagnement financier de certains projets par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.

- **Autorise** le Maire à signer le Contrat précité,
- **Charge** le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

## **POINT 5 : AFFAIRES TECHNIQUES**

### Réhabilitation de l'ancien presbytère

Le Maire rappelle que la récente consultation concernant le projet de réhabilitation de l'ancien Presbytère en maison des assistantes maternelles et en logement a été classée sans suite pour motif d'intérêt général puisque le montant des offres reçues était largement supérieur à l'estimation du besoin et surtout aux crédits votés dans le cadre du budget primitif 2023.

Il donne ensuite la parole à M. Christophe GISSINGER, qui a retravaillé l'ensemble des lots, selon la proposition ci-après.

Le projet a été revu dans la mesure où les cahiers des charges faisaient apparaître des imprécisions tant sur les quantitatifs que sur la pertinence de certains postes de travaux.

En résumé les modifications sont les suivantes :

**LOT 1 : Terrassement**

- Ajout des postes décroustage, déblais, remblais, dépose de bordures, pavage et enrobés non prévus au marché initial

**LOT 2 : Désamiantage, démolition, Gros Œuvre**

- Modification de l'ensemble des reprises en sous œuvre prévues au marché (quantité, localisation)
- Maintien en place de la cheminée centrale
- Réalisation de l'accès à l'étage en béton pour un total tous corps d'état de 50 188,00 € HT contre 60 040 €

**LOT 3 : Charpente, couverture, zinguerie**

- Ajout traitement de charpente et solives par injection
- Ajout d'un poste pose de plancher OSB aux combles et au 1<sup>er</sup> étage
- Ajout rebouchage de la trémie de l'escalier principal en bois
- Ajout réfection (remise en peinture et remplacement ponctuel) de la corniche bois
- Ajout habillage de cheminée
- Ajout toiture de l'escalier extérieur en zinc joint debout
- Ajout poste isolation combles

**LOT 4 : Plâtrerie, faux plafond, isolation**

- Suppression poste isolation des combles
- Mise à jour des quantités et des descriptifs des travaux attendus pour suppression de doublons

**LOT 5 Chapes/Echafaudage**

- Le lot chapes est supprimé, les sous-planchers R+1 et combles seront réalisés en OSB
- Le lot est transformé en lot échafaudage (cette prestation était initialement prévue au lot charpente)

**LOT 6 : Electricité :**

- Modification du quantitatif.

**LOT 7 : Chauffage, ventilation**

- Passage des logements en ventilation simple flux et non en double flux

**LOT 8 : Sanitaire**

- Suppression d'un WC enfant et réduction de la taille des douches des logements (80\*80 au lieu de 90\*120)

**LOT 9 : Sol souple, carrelage**

- Suppression fourniture plinthes aux étages
- Remplacement du carrelage du palier des logements par un sol souple
- Remplacement du sol souple de la cuisine MAM par un carrelage

- Carrelage de l'escalier béton
- Carrelage de la terrasse extérieure
- Mise en œuvre d'un ragréage pour épaisseur renforcée pour la MAM

**LOT 10 : Menuiserie**

- Réévaluation des quantitatifs pour les cuisines des logements
- Passage en portes intérieures de tailles standards
- Mise à jour des tailles des portes PVC
- Ajout d'une porte pour l'accès sur la terrasse
- Ajout des tablettes de fenêtres
- Ajout bardage et platelage bois pour une partie de la cage d'escalier

**LOT 11 : Serrurerie**

- Suppression escalier et terrasse extérieure en structure métallique
- Ajout garde-corps escalier béton

Les montants estimatifs pour la nouvelle consultation sont donc les suivants

<b>Maison des Assistantes Maternelles</b>		<i>Ancienne estimation</i>
LOT 1 Terrassement	17 517,00 € HT	8 320,00 € HT
LOT 2 Gros œuvre / Démolition / Désamiantage	88 000,00 € HT	43 320,00 € HT
LOT 3 Ossature/Charpente/Couverture	50 608,00 € HT	35 660,00 € HT
LOT 4 Plâtrerie/Isolation/Faux Plafond	60 289,00 € HT	71 222,00 € HT
LOT 5 Echafaudage	3 780,00 € HT	<i>Chapes</i> 5 530,00 € HT
LOT 6 Electricité	45 000,00 € HT	26 698,00 € HT
LOT 7 Chauffage, ventilation	64 200,00 € HT	58 560,00 € HT
LOT 8 Sanitaire	17 730,00 € HT	17 730,00 € HT
LOT 9 : Carrelage/sol souple	16 852,00 € HT	18 589,00 € HT
LOT 10 : Menuiserie	44 297,00 € HT	36 965,00 € HT
LOT 11 Serrurerie	6 550,00 € HT	28 016,00 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>414 823,00 € HT</b>	<b>350 610,00 € HT</b>

Monsieur le Maire précise qu'avec l'accord du Conseil Municipal, la consultation serait publiée sous quinzaine pour un retour des offres autour du 19 mai 2023. Le Maire rappelle que l'attribution des marchés de travaux devra être faite par le Conseil Municipal après analyse des offres et sur présentation d'un rapport établi par le représentant du maître d'ouvrage.

**Le conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Valide** l'enveloppe financière des travaux ainsi que sa répartition en précisant qu'une partie des travaux sera financée sur le budget d'investissement 2024.

**Décide** que la dévolution des travaux se fera conformément au Code de la Commande Publique.

**Charge** le Maire de solliciter l'ensemble des subventions possibles pour ce projet et l'autorise à signer tout document afférent à ces demandes

**Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à la consultation des entreprises.



**POINT 6 : APPROBATION DE FACTURES**

**Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de prendre en charge dans le budget « Divers », dans l'article 623, les factures suivantes :**

- Paniers garnis et arrangement fleuri pour les grands anniversaires (budget prévu : environ 60 € par composition) :

◇ Mme WIRA Alice, 95 ans le 12 avril ;

◇ M. HUBER Pierre, 85 ans le 05 mai ;

◇ Noces de Diamant des époux HARTMANN Antoine et BERCHTOLD Jacqueline, le 03 mai ;

◇ L'achat d'un arrangement fleuri à l'occasion du départ en retraite de Mme RUNSER Monique, et de la fermeture de son épicerie.

- Les frais de repas des intervenants de la gendarmerie, pour l'animation piste routière du 23 mars 2023 : BUDGET PREVU : environ 60 €
- Le versement d'un don en faveur des pupilles de la nation, suite au décès de M. HARTMANN Alphonse, en remplacement d'une gerbe, selon les volontés de la famille (décision prise par le Conseil municipal, lors de sa séance du 21 mars 2023) : BUDGET PREVU : 400 €

**POINT 7 : DIVERS****URBANISME :**

M. le Maire donne connaissance aux élus des documents d'urbanisme qui ont été instruits depuis la dernière séance :

<b>DECLARATION PREALABLE</b>		
WEISS Denis	55A, rue du 7 Août	Création d'une piscine et d'une clôture
MAIER Philippe	12, rue des Jardins	Ravalement de façades
LME représenté par M. Steeve SITRUCK (pour le compte de M. Laurent BRAUN)	3, rue du Faubourg	Mise en place de panneaux photovoltaïques

<b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b>		
PIGUET Pascal	27, rue du Gazon	Construction d'un carport
EARL du Chêne représenté par M. Gérard MEYBERGER	68, rue du Général de Gaulle	Construction d'un bâtiment agricole

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Les élus prennent aussi note des demandes d'intention d'aliéner qui ont été déposées en Mairie depuis la dernière séance et pour lesquelles il n'a pas été jugé utile d'user du droit de préemption :

NOTAIRE	PROPRIETAIRE	BIEN VENDU	TARIF	ACQUEREUR
SCP HEIM- CHASSIGNET&BROGLE 11, rue de Thann 68130 ALTKIRCH	KEMPF Christian et KEMPF Estelle	Bâti sur terrain propre 3, rue des Champs Section 01 parcelles 298 et 300 3,55 ares	192 000 €	NAEGELEN Julien
SCP KOENIG BAEUMLIN ANDELFINGER 68130 ALTKIRCH	SELIG Kévin MENY Delphine	Bâti sur terrain propre 11, rue des Primevères Section 43 parcelle n°226 6,44 ares	333 000 €	LECOMTE Christophe et DELABY Lucile
Me Virginie KLEIN 68210 DANNEMARIE	DIETSCH Colette	Bâti sur terrain propre 3, rue du Printemps Section 02 parcelles n°12,252 et 341 10,40 ares	250 000 €	JUFRE Julien et CRISPIN Mélanie
Me Virginie KLEIN 68210 DANNEMARIE	BRINGEL Claude SCHITTLY Marie- Noelle	Bâti sur terrain propre 1B, rue des Bleuets Section 43 parcelles n°250 et 251 4,22 ares	260 000 €	OLLIVIER Clément et METZ Vicky

#### AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire rappelle les dates des prochaines manifestations communales :

- Elsässputz le 15 avril ;
- Place des fêtes le 30 avril ;
- Journée citoyenne le 13 mai.

M. Claude LEBOURGEOIS souhaite interpeller les élus sur un courrier qu'il a réceptionné de son fournisseur ENGIE, suite à l'actualisation des contrats d'énergie : il donne lecture dudit courrier, soulignant le caractère incompréhensible du vocabulaire utilisé et des formules de révisions des tarifs.

Mme Véronique LIDIN rappelle que des ateliers BRAIN UP sont organisés à la Mairie en mai et juin, pour les plus de 60 ans : gestion du stress et sérénité au volant.

Plus personne ne désirant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h50.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an comme ci-dessus.